

UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LA DGAL

I. UNE ORGANISATION COHERENTE AVEC LE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE

Les temps de co-construction sur le plan stratégique ont permis d'identifier plusieurs pistes d'évolution de l'organisation, reprises notamment au sein de l'axe 1, visant à développer les synergies entre missions, mutualiser des savoirs faire et des compétences au service de l'ensemble de la communauté de travail, renforcer la logique d'action par processus et faciliter le travail en transversalité. Le manifeste du Directeur général, diffusé par la lettre d'information du plan stratégique n°4, formalise l'ambition qu'il porte pour la DGAL au travers de ce plan stratégique. Son propos introductif pose le cadre de l'évolution souhaitée pour l'organisation. Il s'agit de traduire concrètement les priorités d'action définies dans ce plan stratégique dans une organisation qui permette de les porter plus efficacement. C'est pourquoi l'évolution de l'organisation est mise en œuvre dès le lancement du plan.

Celle-ci vise à positionner la DGAL comme un acteur essentiel au cœur de la sécurité sanitaire de l'alimentation en rendant visible l'ensemble des politiques qu'elle porte dans un environnement interministériel et à incarner concrètement le concept « One Health – Une seule santé ». La cohérence des structures et la lisibilité de l'organisation pour les partenaires et les citoyens ont également guidé les réflexions pour l'élaboration de la « macro-organisation » en services et sous-directions proposée ci-dessous.

II. UN POINT SUR LA METHODE

L'équipe projet constituée pour mettre en œuvre le projet stratégique a reçu pour mission de proposer un projet de macro-organigramme permettant la mise en œuvre du plan stratégique.

Un projet a été mis sur la place par le Directeur général. Celui-ci constitue sa vision d'une organisation de la DGAL cohérente au regard du plan stratégique.

Ce projet a ensuite été discuté en G6, puis dans le cadre du Codir (3 ad hoc ont été réunis à ce sujet). Deux Codir élargis ont ensuite été réunis afin de continuer à faire évoluer le projet initial.

Par macro-organigramme, il faut entendre ici un projet d'organisation couvrant les niveaux sous-directeurs, chefs de service et direction. Ce projet fait également figurer des missions. A ce stade aucune structure infra-sous-direction n'est mentionnée.

Suite aux deux Codir élargis cet organigramme a été validé par le DG et a reçu l'accord du Cabinet du ministre.

Une réunion des Chefs de bureau a été convoquée pour le 19 novembre par le Directeur afin de présenter aux Chefs de bureau le plan stratégique et le nouveau macro-organigramme.

Une AG du personnel a également été convoquée pour le 25 novembre afin de pouvoir présenter ces éléments à l'ensemble des agents.

Afin de fixer l'organisation fine (répartition des missions au sein des sous-directions et des bureaux) un travail sera coordonné par les chefs de service et sous-directeurs préfigurateurs. Leur rôle est de définir les contours des différentes structures infra sous-directions avec les chefs de bureau (de l'ancienne organisation) et les agents concernés in fine et ainsi de définir en finesse la répartition des tâches à la fois en inter et intra sous-directions. Les travaux débuteront début décembre.

Cette nouvelle organisation et les méthodes de travail qui seront privilégiées doivent favoriser une plus grande transversalité et un travail en mode projet.

Une fois l'organisation arrêtée, les instances compétentes seront consultées et une nouvelle assemblée générale organisée.

III. EVOLUTION DE L'ORGANISATION

La mise en cohérence des approches dans le secteur de la santé animale, de la santé des végétaux et des aliments appelle le regroupement dans un même service de la conception et de la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires. Il permet d'affirmer un pilotage unique de la programmation opérationnelle des contrôles officiels selon une approche intégrée tout au long de la chaîne alimentaire, dans un environnement interministériel multiple où l'action des autres administrations est limitée à certains maillons ou morcelée. Les sous-directions reprennent les grands domaines « métier » de la DGAL. La relation avec les partenaires est incarnée dans sa dimension de concertation sur la politique sanitaire, mais également de contrôle des organismes délégataires qui la mettent en œuvre.

En cohérence avec les stratégies européennes qui donnent le cap pour les années à venir (pacte vert, Farm to Fork, biodiversité), la DGAL doit se structurer pour impulser la transition des systèmes de production agricoles et alimentaires en faveur d'une alimentation de qualité, saine, sûre et respectueuse de l'environnement, tant au niveau européen et international qu'au niveau national. A cette fin, le deuxième service repose sur un triptyque : une sous-direction tournée vers l'anticipation et la sécurisation de la construction des positions de négociations UE et internationales en prenant en compte l'ensemble des impacts prévisibles (analyse des risques) pour assurer une gestion intégrée et proportionnée des risques, une sous-direction au service de la performance du système sanitaire et assurant l'animation des réseaux en services déconcentrés et une sous-direction inscrivant l'action de la DGAL, sur les politiques incitatives qu'elle porte et les autres politiques interministérielles auxquelles elle contribue, dans une stratégie cohérente et favorisant les synergies.

Cette structuration en deux services permet le recentrage de l'activité de l'équipe de direction sur le pilotage de la Direction générale, dans un format permettant davantage d'agilité en cas de crise et de fluidité au quotidien. Elle est appuyée par une entité dédiée à la structuration des outils de pilotage de l'activité de l'administration centrale et de ses modes de travail.

Le schéma d'organisation présenté à la page suivante illustre cette nouvelle structuration, les dénominations des entités étant mentionnées sans préjuger des celles qui seraient retenues.

Scenari d'évolution de l'organisation

Direction

- Structurer la Direction pour mieux assurer la continuité de la gestion des dossiers à fort enjeux, ainsi que la gestion concomitante des crises et des affaires courantes

Cabinet

- Développer des outils de pilotage partagés au sein de la direction générale

Service de la performance sanitaire et de l'international

SD – Europe, international et gestion intégrée des risques

- Anticiper sur les positions portées au niveau européen et international, en validant les mandats de négociation sur la base d'une analyse de risques et d'impact élargie, pour fonder une programmation transversale de la politique de contrôle sanitaire

SD – Transition écologique pour une alimentation de qualité

- Développer et mutualiser le pilotage stratégique des volets incitatifs des politiques publiques portées par la DGAL pour impulser la transition écologique des systèmes de production agricoles et alimentaires, et mieux répondre aux attentes de la société civile

SD – Systèmes d'information et pilotage métier des services déconcentrés

- Renforcer le pilotage des moyens humains et budgétaires, des systèmes d'information et rénover le cadre de relation avec les services déconcentrés

Service de la conception et mise en œuvre de la politique de contrôle sanitaire

SD - Santé et protection animales

- Piloter la conception, la programmation opérationnelle et la mise en œuvre des contrôles officiels en lien avec la santé et le bien-être animal, dans un cadre de responsabilités réaffirmé avec les partenaires, et mieux prendre en compte la menace des zoonoses

SD - Santé et de la protection des végétaux

- Piloter la conception, la programmation opérationnelle et la mise en œuvre des contrôles officiels en lien avec la santé des végétaux et des forêts

SD - Sécurité sanitaire des aliments

- Piloter la conception, la programmation opérationnelle et la mise en œuvre des contrôles officiels de la sécurité sanitaire des aliments, intégrer l'ensemble des risques biologiques, chimiques ou physiques

M – Relations avec les partenaires

- Renforcer la concertation dans les instances (Parlement du sanitaire) et structurer davantage les relations de l'Etat avec ses partenaires